

DEPARTEMENT
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

Envoyé en préfecture le 12/04/2023

Reçu en préfecture le 12/04/2023

Publié le

ID : 081-218102382-20230406-DELIB202309-DE

S²LOW

CASTRES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 6 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois le six avril à vingt-heure trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. MOURET Alexis et après convocations régulièrement faites à domicile le 30 mars 2023.

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	13	Votants :	19

Présents : Mrs - Mmes : MOURET Alexis - CANOVAS Françoise - CROS Jérôme - VISTE- ESTIEU Muriel - SEGUIER Christian - BERNARD- BERMOND Delphine - CARME Cédric - VIDAL Alain - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - CATHALA-SUC Nicole - FABRE Claude - MAFFRE Xavier -

Absent : /

Ont donné pouvoir : Patricia KESZNER à Jérôme CROS - Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER - Martine BETEILLE à Xavier MAFFRE - Anthony DURAND à Magali NEGRE - JULIE DURAND à Muriel VISTE ESTIEU - Francisco GIL COSTA à Claude FABRE

Secrétaire de séance: Cédric CARME

OBJET : ECOLE SAINTE MARIE : PARTICIPATION AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal, après délibération,

Décide de verser à l'association Ecole Sainte Marie - Saint Joseph la somme de 1 215 € au titre des frais de fournitures scolaires à l'unanimité (Mr Anthony DURAND ne souhaite pas participer au vote).

Cette dépense est prévue au budget primitif 2023.

Pour extrait conforme, à Saint Amans Soutl le 6 avril 2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en sous-préfecture et publication le 7 avril 2023

Le Maire

Alexis MOURET

